

Numéro Marketing - 0800

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE (1). Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services

Téléphonie vocale

Les numéros marketing sont des numéros virtuels routés vers une ou plusieurs destinations prédéfinies en fonction de différents critères comme la langue, l'origine de l'appel, le jour et l'heure de l'appel, un menu vocal ou la combinaison de ces critères.

Pour un 0800, l'appelant ne paie rien pour autant qu'il appelle depuis un réseau belge fixe ou mobile appliquant les mêmes tarifs d'interconnexion que Proximus.

Outre les frais de location du Numéro Marketing, le titulaire du numéro est également facturé pour le trafic lié au numéro, et ce en fonction de la durée, de l'origine de l'appel, de sa destination, et de l'utilisation des différentes options de routage. Un Numéro marketing est toujours lié à un Plan tarifaire. Le prix des appels (setup + prix/min) dépend en outre du volume d'appel.

A chaque plan tarifaire correspond une souscription mensuelle égale au crédit d'appel lié à ce plan tarifaire. Le crédit d'appel non utilisé est reporté une fois au mois suivant.

Prix

Abonnement mensuel (en €, HTVA)

- Si le numéro est lié à un Plan Tarifaire au niveau numéro :
 - Souscription par numéro (aussi valable comme crédit d'appel) : € 25 /mois
 - Souscription au plan tarifaire : inclus
 - Le crédit d'appel est consommé sur base du plan tarifaire Pack line

- Si le numéro est lié à un Plan Tarifaire au niveau client :
 - Tarif applicable pour tous les 0800 du client.
 - Souscription par numéro : € 12.5 /mois
 - Souscription au plan tarifaire (1 par client) (aussi valable comme crédit d'appel): 100, 200, 500, 1000, 2000, 3000, or 5.000€/mois
 - Le crédit d'appel est consommé sur base du plan tarifaire Corporate 100, 200, 500, 1000, 2000, 3000 ou 5000 suivant le choix du client.

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Tarifs liés à la consommation (en €, HTVA) :

- Le crédit d'appel est consommé sur base du plan tarifaire choisi par le client.
- Une fois le crédit d'appel entièrement consommé, les appels supplémentaires sont facturés sur base du même plan tarifaire.
- Prix des appels en fonction du plan tarifaire choisi (le tarif est exprimé par minute, mais appliqué par seconde) :

Pack line	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0313	0,0444	0,0330
F2M	0,0844	0,1860	0,1352
M2F	0,0662	0,2887	0,1546
M2M	0,1180	0,4274	0,2556

Corporate 100	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0294	0,0444	0,0337
F2M	0,0792	0,1771	0,1295
M2F	0,0621	0,2734	0,1477
M2M	0,1107	0,4034	0,2424

Corporate 200	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0294	0,0417	0,0310
F2M	0,0792	0,1744	0,1268
M2F	0,0621	0,2707	0,1450
M2M	0,1107	0,4007	0,2397

Corporate 500	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0294	0,0391	0,0284
F2M	0,0792	0,1717	0,1241
M2F	0,0621	0,2680	0,1423
M2M	0,1107	0,3980	0,2370

Corporate 1000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0294	0,0364	0,0257
F2M	0,0792	0,1691	0,1214
M2F	0,0621	0,2516	0,1396
M2M	0,1107	0,3816	0,2343

Corporate 2000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0275	0,0315	0,0215
F2M	0,0740	0,1555	0,1110
M2F	0,0580	0,2326	0,1280
M2M	0,1035	0,3541	0,2165

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Corporate 3000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0275	0,0290	0,0190
F2M	0,0740	0,1530	0,1085
M2F	0,0580	0,2301	0,1255
M2M	0,1035	0,3516	0,2140

Corporate 5000	Setup (€)	Heures de pointe (€/min)	Heures creuses (€/min)
F2F	0,0220	0,0245	0,0145
F2M	0,0180	0,0430	0,0370
M2F	0,0375	0,1771	0,1315
M2M	0,0335	0,1956	0,1540

- Pour les appels faisant usage de menus ou message vocaux, un supplément de 0,0250 €/min est appliqué au prix par minute.

Frais fixes additionnels de Programmation (prix en €, HTVA)

- Traduction simple : € 20 par traduction
- Traduction complexe : sur devis

Durée, renouvellement et résiliation

Durée indéterminée. Résiliation par écrit, à tout moment et sans frais.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et descriptif sous réserve d'erreur, de promotion éventuellement applicable et de modification ultérieure. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle. En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)